

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 16-17
Votants 17-18

du 2 FEVRIER 2021

Secrétaire de séance : Bernadette EGOT

M. le Maire ouvre la séance.

Mme Bernadette EGOT est désignée secrétaire de séance.

M. BRETON absent, a donné pouvoir à Mme EGOT.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 15 décembre sont adoptés à l'unanimité des 17 votants. Une erreur dans une délibération aurait a priori été constatée par M. BRETON et sera évoquée lors de la prochaine séance.

M. Le Maire précise que la délibération relative à la fixation des durées d'amortissement est reportée.

De même, la délibération relative aux travaux ruelle du Moulin est annulée en raison d'une décision de la CCSM prise tout récemment de réaliser les travaux de réseaux d'eaux pluviales au préalable. Pour la Commune, il reste à résoudre les problèmes de branchements eaux, déplacement d'une armoire électrique etc. Les travaux de voirie seront donc effectués plus tard.

M. FOMPROIX prend part au Conseil à 20h10.

La société KALLISTA ENERGY, présente son projet de station de recharge pour véhicules électriques par éoliennes.

Leur objectif est de disposer d'un réseau national pour répondre aux besoins de 3,5 millions de véhicules électriques attendus en 2028. Ce réseau serait complémentaire aux bornes déployées par les collectivités et de la recharge à domicile pour effectuer de longs trajets. Le choix de Fère-Champenoise s'explique par :

- vent suffisant
- zone dépourvue de contraintes rédhibitoires pour l'implantation d'éoliennes
- proximité du poste électrique
- schéma régional éolien favorable

Le projet serait d'installer 1 à 2 éoliennes pour alimenter une station de recharge (8 points de charge) ultra rapide (7 fois plus rapide qu'une station traditionnelle) avec des retombées fiscales estimées à environ 58 000 €/an pour le territoire pour 1 éolienne.

A ce jour, les négociations avec les propriétaires des terrains concernés sont en cours de finalisation.

- COVID-19

Fère-Champenoise ne disposera pas dans l'immédiat de centre de vaccination, le plus proche étant à Sézanne. Ce sera peut-être le cas d'ici quelques mois pour la campagne de vaccination « grand public ». Il informe le Conseil des dispositifs mis en place par le Département, en association avec les Sapeurs-Pompiers à destination des bénéficiaires de l'APA. Ces bénéficiaires seront identifiés afin d'être vaccinés au plus vite.

La séance est levée à 21h45.